

CHARTRE D'ADHESION **AU RESEAU MATERIAUX D'ICI**

Introduction

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie et près de 25 % des émissions de CO2. Les phases de transport entre les lieux de production, fabrication, récupération, et mise en œuvre des matériaux du bâtiment impacte fortement ces émissions de CO2.

Le projet MATERIAUX D'ICI consiste à animer la plateforme numérique <https://materiauxdici.fr>. Sa finalité est de mettre en relation, de manière neutre et gratuite, les personnes qui cherchent des matériaux de construction issus de filières locales, avec les professionnels qui en proposent.

Article 1. Objet de la charte MATERIAUX D'ICI

La charte MATERIAUX D'ICI pose le cadre du réseau MATERIAUX D'ICI. Ce réseau regroupe les acteurs des « filières locales de matériaux du bâtiment » : producteurs, transformateurs, distributeurs, formateurs.

Les signataires de la présente charte sont intégrés en tant que membres du réseau MATERIAUX D'ICI sur la plateforme numérique <https://materiauxdici.fr>

Article 2. Caractère « local » des filières concernées par le projet

Une « filière locale » est une filière dont les étapes de production, fabrication, récupération, et mise en œuvre, sont réalisées au plus près du territoire de projet : Haute-Provence-Luberon-Sisteronais-Buëch (GAL LEADER HAUTE PROVENCE LUBERON et GAL SISTERONNAIS BUECH).

Chaque type de matériau étant issu d'une filière spécifique, l'échelle géographique de référence de cette filière (aire de production de la ressource par exemple) est variable. Cette échelle sera définie par les organisateurs¹, après avis éventuel de l'interprofession concernée.

Les organisateurs valideront le caractère local d'une filière au cas par cas, sur la base de l'échelle géographique de référence et des critères suivants :

- Origine des ressources pour les matériaux biosourcés ou de récupération : si possible sur le territoire de projet, sinon sur la région SUD ou les régions avoisinantes : OCCITANIE, AURA
- Lieux de production, fabrication, récupération : idem
- Lieux de formation : idem

L'acceptation d'étapes de transformation des ressources ne répondant pas aux critères précédents sera possible, dans le cas d'une filière en développement susceptible de relocaliser ultérieurement l'étape concernée.

Les organisateurs du projet se réservent le droit de juger du caractère non local d'un matériau ou d'une filière.

¹ Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE) et Parc Naturel Régional du Luberon

Article 3 : Qualité de membre du réseau MATERIAUX D'ICI

Acquiert la qualité de membre du réseau, à titre gratuit, les personnes physiques ou personnes morales, ayant signé la présente charte, complété le formulaire de demande d'adhésion annexé à la présente charte, et dont la demande d'adhésion au réseau MATERIAUX D'ICI est acceptée par la *Commission Matériaux d'ici*².

La qualité de membre d'une personne physique ou morale peut être acquise dès lors que l'activité de cette personne est en lien direct avec une filière locale de matériau de construction (dans les conditions précisées dans cette charte). Cela concerne les niveaux amont des filières de matériaux locaux :

- Producteurs
- Transformateurs
- Distributeurs
- Formateurs

Cette qualité de membre sera conservée par le signataire de la présente charte jusqu'à la fin du projet MATERIAUX D'ICI mené dans le cadre du GAL Leader Haute-Provence-Luberon.

Au-delà, le renouvellement de la qualité de membre sera possible à travers la signature d'une nouvelle charte.

La qualité de membre peut être annulée sur simple demande écrite du membre, ou par décision des organisateurs en cas de non-respect de la présente charte.

Un membre pourra à tout moment demander par écrit l'actualisation ou la suppression des données le concernant (courrier ou courriel avec accusé de réception).

Article 4 : Engagement des membres du réseau MATERIAUX D'ICI

Les membres du réseau s'engagent à travers la signature de la présente convention.

L'engagement consiste pour chaque membre à :

- Compléter la fiche descriptive de membre annexée à la présente charte MATERIAUX D'ICI et informer les organisateurs de tout changement
- Participer au réseau dans un esprit cordial
- A la date d'adhésion à la charte, et pour chaque matériau concerné, avoir fourni ce matériau dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs chantiers exemplaires
- Ne communiquer au sein et dans le cadre du réseau MATERIAUX D'ICI que sur des matériaux du bâtiment respectant la présente charte et la réglementation en vigueur. Il s'agit de matériaux, ou matériaux intégrés dans des systèmes constructifs, s'intégrant dans le cadre normatif (NF, DTU et normes obligatoires) ou validés par une procédure d'évaluation technique (Avis technique, Agrément Technique Européen, Appréciation technique expérimentale)
- Transmettre à l'ALTE à minima 3 photographies libres de droit³, représentatives de l'activité et du matériau mis en œuvre, à un format numérique haute définition.

² La *Commission Matériaux d'ici* est composée de l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE) et du Parc Naturel Régional du Luberon, ainsi que de toute autre personne habilitée par les organisateurs

³ A défaut de fourniture des trois photographies libres de droit par le signataire de la présente charte, les organisateurs se réservent le droit de choisir d'autres photographies.

Article 5 : Droit d'utilisation de la marque et du logotype de la plateforme numérique MATERIAUX D'ICI

La communication du réseau est assurée par l'ALTE, administrateur général de la plateforme numérique MATERIAUX D'ICI, et relayée par le PNRL, partenaire du projet.

Chaque membre du réseau pourra faire référence au réseau dans sa propre communication à travers la mention « Membre du réseau MATERIAUX D'ICI », et l'utilisation du logotype et de l'URL de la plateforme numérique <https://materiauxdici.fr/> en respect des chartes graphiques [téléchargeable ici](#).

Article 6 : Relation avec les partenaires

L'ALTE représente le réseau MATERIAUX D'ICI auprès des partenaires publics et privés : collectivités, chambres consulaires, et tous autres partenaires publics et privés.

Les signataires de la présente charte ne pourront donc prétendre représenter le réseau MATERIAUX D'ICI auprès d'un partenaire existant ou potentiel, sauf accord écrit de l'ALTE.

En signant la présente charte, le signataire s'engage :

- à adhérer au réseau MATERIAUX D'ICI, en respectant les cadres proposés dans la présente charte.
- à joindre, en amont de la *Commission Matériaux d'ici*, les éléments de communication suivants sont à nous transmettre à l'adresse : communication@alte-provence.org
 - Logo HD
 - Trois photographies libres de droit, représentatives de l'activité et du matériau mis en œuvre, en format numérique haute définition (format JPEG ou PNG)

En signant la présente charte, le signataire certifie l'exactitude et l'intégralité des informations fournies dans la demande d'adhésion complétée en Annexe 1 de la présente charte, et s'engage à les maintenir à jour.

M./Mme _____, représentant.e de la structure _____

Signature :

Annexe
Formulaire de demande d'adhésion au réseau MATERIAUX D'ICI

Informations générales sur le demandeur

- Nom de la structure : _____
- Civilité : _____
- Nom : _____
- Prénom : _____
- Adresse : _____
- Téléphone : _____
- Courriel : _____
- Adresse du site web : _____
- Métier exercé par le signataire : _____

Matériau 1 proposé à la Commission Matériaux d'ici (Obligatoire) :

- Nom du matériau n°1 (obligatoire) : _____
- Localisation de l'origine des ressources (obligatoire) : _____
- Localisation des étapes de fabrication (obligatoire) : _____
- Synthèse du process de fabrication (obligatoire) : _____
- Usages du produit (obligatoire) : _____
- Normes auxquelles répond le produit (NF DTU et normes obligatoires) (obligatoire) :

- Agréments techniques ou certifications obtenus par le produit (facultatif) :

- Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) (facultatif) : **oui/non**
- Date de fin de validité FDES (facultatif) :/...../.....
- Labels obtenus par le produit (facultatif) : _____

Matériau 2 proposé à la Commission Matériaux d'ici (facultatif) :

- Nom du matériau n°2 : _____
- Localisation de l'origine des ressources : _____
- Localisation des étapes de fabrication : _____
- Synthèse du process de fabrication : _____

- Usages du produit : _____
- Normes auxquelles répond le produit (NF DTU et normes obligatoires) : _____
- Agréments techniques ou certifications obtenus par le produit : _____
- Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) : **oui/non**
- Date de fin de validité FDES : :/...../.....
- Labels obtenus par le produit : : _____

Matériau 3 proposé à la Commission Matériaux d'ici (Facultatif) :

- Nom du matériau n°3 : _____
- Localisation de l'origine des ressources : _____
- Localisation des étapes de fabrication : _____
- Synthèse du process de fabrication : _____
- Usages du produit : _____
- Normes auxquelles répond le produit (NF DTU et normes obligatoires) : _____
- Agréments techniques ou certifications obtenus par le produit : _____
- Fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) : **oui/non**
- Date de fin de validité FDES : :/...../.....
- Labels obtenus par le produit : : _____